

La Fédération Française des Ecoles de Cirque compte 135 structures adhérentes et plus de 27.000 licenciés. Forte de bientôt trente ans d'expériences, elle est le réseau national des organismes d'enseignements des arts du cirque et œuvre tant sur le champ des pratiques amateurs, que dans le domaine de la formation professionnelle artistique et pédagogique. Egalement reconnue au niveau européen, elle contribue à l'élaboration des politiques publiques en direction de la formation aux arts du cirque et à la défense des intérêts du secteur.

Si par leur taille, leur situation géographique, leur projet ou leur budget, les écoles de cirque sont très diverses, elles sont dans leur très grande majorité des associations employeurs et forment un réseau fortement investi sur les problématiques de l'emploi, de la qualification et de l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, comme beaucoup d'autres associations, elles appuient leur développement sur la professionnalisation de leurs équipes et sont directement impactées par le gel des contrats aidés.

La Fédération Française des Ecoles de Cirque dénonce et condamne la décision de blocage des emplois aidés. Elle relaie ici la grande inquiétude de ses membres concernant les évolutions des dispositifs d'aides à l'emploi et de leurs conséquences sur la professionnalisation, la formation et la pérennité de leurs équipes.

La suppression brutale de ces aides, aurait une incidence sur le développement des écoles de cirque et remettrait en question l'existence de certaines, affaiblissant ainsi l'ensemble du secteur, et ce à plusieurs niveaux :

Au niveau de la structuration des écoles :

- Une fragilisation des équipes salariées avec le non-renouvellement des postes existants, la décision du gouvernement étant inattendue et son application immédiate ;
- Une diminution de l'activité qui impacterait les emplois induits tels que les emplois administratifs liés aux activités pédagogiques ;
- La remise en cause de certaines activités faute de moyens humains et financiers, limitant le développement économique et donc la pérennisation ou la création d'emploi.

Au niveau de l'employabilité :

- L'abandon d'un processus d'insertion professionnelle auprès d'un public éloigné de l'emploi (jeunes diplômés, demandeurs d'emplois, artistes en reconversion...) ;
- Une restructuration des équipes se faisant au dépend des emplois les moins qualifiés ;
- Un affaiblissement des offres de formation faute de public, la majorité des animateurs en formation BPJEPS activités du cirque étant en situation d'emplois aidés ;
- Un risque de précarisation de la profession par des recours accrus aux services civiques, à l'externalisation et à la diminution du temps de travail.

Au niveau du secteur d'activité :

- Une diminution des activités proposées (réduction du nombre d'ateliers, des activités externes...) et par conséquent des publics bénéficiaires ;
- Une remise en cause des politiques tarifaires envers les plus démunis face à l'obligation de privilégier les activités rémunératrices ;
- La fragilisation des projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les acteurs locaux, eux-mêmes concernés par la suppression des emplois aidés (actions avec les structures du handicap par exemple...).

Le gel des contrats aidés impacterait les activités des écoles de cirque dans leur rayonnement artistique, éducatif, socio culturel, médicosocial, et affaiblirait l'ensemble des projets d'utilité sociale et culturelle, relevant majoritairement du secteur non marchand, auxquels elles sont associées.

Dans un contexte de forte diminution des concours publics, l'atteinte faite aux aides à l'emploi contribue d'autant plus à la précarisation budgétaire du monde associatif que ces aides, à défaut d'autres financements publics, représentent par substitution un soutien direct à la réalisation des missions d'intérêt général qui participent de la plus-value sociale du secteur.

Si le gouvernement a récemment consenti à quelques ouvertures pour les activités à destination des publics fragilisés dans les secteurs de l'éducation et du médicosocial, ce premier pas ne peut nous satisfaire. De trop nombreux champs d'action sont oubliés, tels que la culture, la jeunesse et le sport. Acteurs du développement local (économique, territorial et social), ils sont essentiels à l'éducation, à la santé, à la structuration individuelle, à l'insertion et à la citoyenneté.

C'est dans cette vision globale, et non à travers le seul prisme des dispositifs d'aides à l'emploi ou de la formation, que la FFEC souhaite voir le débat s'ouvrir aux problématiques plus larges que sont le financement des actions d'intérêt général et le soutien à la vie associative.

Aussi est-il primordial que la mission qui vient d'être confiée à Monsieur BORELLO soit élargie à l'ensemble des acteurs du secteur associatif, dans un véritable esprit de concertation de toutes les parties prenantes.

Annie Gysbers
Présidente de la FFEC